

Procédures & Règles d'attribution

Pour toute demande d'inscription auprès des multi-accueils collectifs, des jardins d'enfants ou de la crèche familiale, veuillez adresser un courrier à :

Monsieur Jean-Pierre GRAND
Sénateur de l'Hérault
Maire de Castelnau-le-Lez
A l'attention de la Direction Enfance Jeunesse Éducation
Rue de la Cruzette – CS 40 013
34173 Castelnau-le-Lez cedex

Délais : la demande d'inscription peut être effectuée dès le début de la grossesse.

Lors de l'attribution des places, deux critères sont pris en considération par la Commission d'attribution :

- le rang de classement sur la liste d'attente ;
- la nature de la demande (temps plein ou temps partiel, accueil collectif ou familial, permanent, occasionnel ou périscolaire...).

Toutes les personnes inscrites sur liste d'attente sont informées de l'issue de leur demande.

POUR TOUTE INFORMATION :

Un guichet unique :

Direction Enfance Jeunesse Éducation
Grand Parc Laporte - 12 bis, avenue des Érables
Tél. : 04 67 10 71 93 – Fax : 04 67 10 72 01
Courriel : agaillard@castelnau-le-lez.fr

La Direction de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Éducation se tient à votre disposition pour vous informer sur les modalités d'inscription et d'admission auprès de ces différents services.

Faire garder son enfant

Dans les **établissements municipaux** (multi-accueils collectifs, crèche familiale, jardins d'enfants), le coût de la place en crèche est calculé en fonction de vos ressources et de la composition de votre famille, en référence à un barème national, défini par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Informations au **04 67 10 71 93**

Chez les **assistantes maternelles indépendantes**, le tarif est libre et défini par l'assistante maternelle. En fonction de vos ressources, vous pourrez toutefois bénéficier d'une aide de la CAF au titre de la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE).

Informations au **04 67 10 72 00**

NOUVEAU

L'allocation parents employeurs

Depuis septembre 2013, la Ville accompagne financièrement les familles castelnauviennes employant une assistante maternelle de la commune, en leur versant une **allocation parents employeurs**. D'un montant s'échelonnant **entre 15 et 90 €** par mois, cette aide permet aux familles castelnauviennes d'accéder plus facilement à ce mode d'accueil.

Critères d'attribution :

- les parents bénéficient du complément de libre choix du mode de garde,
- les parents résident à Castelnau-le-Lez,
- l'assistante maternelle dispose d'un agrément du Conseil Général,
- l'assistante maternelle réside à Castelnau-le-Lez,
- le contrat est d'une durée mensuelle supérieure à 145 heures,
- le salaire brut de l'assistante maternelle ne doit pas dépasser par jour d'accueil et par enfant 5 fois le montant du SMIC horaire brut,
- l'assistante maternelle est tenue de fréquenter au moins une fois par mois les ateliers du RAM.

Renseignements & Retrait des dossiers :

Relais Assistantes Maternelles (RAM)

Tél. : **04 67 10 72 00**



De 0 à 4 ans
Petite enfance

Je grandis
à Castelnau



Une diversité d'équipements au service des familles :

- le multi-accueil collectif « Charlotte Ferrères »
- le multi-accueil collectif « Les Nymphéas »
- la crèche familiale
- les jardins d'enfants « Jean Moulin » et « Vert Parc »
- le Relais Assistantes Maternelles (RAM)
- le lieu d'accueil enfants / parents « A petits pas »





Le multi-accueil collectif « Charlotte Ferrères »

De 10 sem.
à 4 ans

Situé dans les locaux de la Maison de l'Enfance, à quelques centaines de mètres de l'Hôtel de Ville, le multi-accueil dispose d'une capacité d'accueil de **51 places**. Sous la responsabilité de professionnels de la petite enfance (puéricultrices, éducatrices de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture et agents d'animation), les tout-petits, de **10 semaines à 4 ans**, sont accueillis **tout au long de la semaine, à titre régulier ou occasionnel, à temps complet ou à temps partiel**. Satisfaire les besoins fondamentaux de chaque enfant, assurer sa sécurité physique et affective, l'aider à se construire, développer la collaboration avec ses parents... tels sont les points centraux du projet éducatif. Jeux, repas* (pour connaître les menus du mois, consultez le www.castelnaud-le-lez.fr : rubrique « A tout âge » - Petite enfance - Les Menus des Petits), activités d'éveil et moments de repos sont ainsi aménagés afin d'initier en douceur aux vertus de la collectivité tout en préservant au mieux le rythme de chaque enfant.

| Tél. : 04 67 10 71 97



De 10 sem.
à 4 ans

La crèche familiale

D'une capacité d'accueil de **57 places**, elle offre aux enfants de **10 semaines à 4 ans** un mode d'accueil original, entre accueil collectif et accueil familial. En crèche familiale, les enfants sont gardés par des assistantes maternelles, à leur domicile. Ces professionnelles sont agréées par le Conseil Général (Direction de la Solidarité Départementale, services de la PMI) et employées directement par la Ville. Elles prennent en charge vos enfants dans leur cadre familial, tout en bénéficiant de l'encadrement hiérarchique et pédagogique d'une puéricultrice et d'une éducatrice de jeunes enfants. Trois demi-journées par semaine, tous sont réunis à la Maison de l'Enfance « Charlotte Ferrères » et participent alors à des ateliers d'éveil (chants, jeux, activités manuelles, jeux d'eau, parcours de psychomotricité...).

| Tél. : 04 67 10 71 91



Le Relais Assistantes Maternelles (RAM)

Le Relais Assistantes Maternelles (RAM) n'est pas un dispositif de garde, mais un **lieu d'information**. Situé dans les locaux de la Maison de l'Enfance, ce service intercommunal est chargé d'informer les familles sur les possibilités d'accueil auprès des assistantes maternelles indépendantes. Comme à la crèche familiale, celles-ci sont agréées par le Conseil Général et exercent à leur domicile. Mais, à la différence des assistantes maternelles municipales, elles sont autonomes et fixent elles mêmes leurs tarifs. Outre sa mission d'information auprès du public, l'éducatrice chargée de ce service leur offre un appui administratif, ainsi qu'un accompagnement pédagogique sous la forme d'ateliers d'éveil (accueil des enfants et de leur assistante maternelle à la Maison de l'Enfance, deux demi-journées par semaine), d'ateliers de lecture et de formations thématiques.

| Tél. : 04 67 10 72 00

De 10 sem.
à 4 ans

Le multi-accueil collectif « Les Nymphéas »

Situé avenue de l'Europe, face à l'Aube Rouge, le multi-accueil collectif « Les Nymphéas » dispose de **36 places d'accueil régulier à temps complet ou partiel**. Les enfants, âgés de **10 semaines à 4 ans**, sont répartis dans deux sections d'âges mélangés. Petits et plus grands se côtoient ainsi en permanence, sous l'accompagnement et le regard bienveillant d'une équipe de professionnels de la petite enfance.

Jeux, activités d'éveil, soins, repas*, moments de repos, se déroulent ainsi tout au long de la journée, afin d'accompagner progressivement les tout-petits dans leur développement et dans la découverte de l'autre.

| Tél. : 04 67 04 37 30

Les jardins d'enfants : « Jean Moulin » et « Vert Parc »

Situés respectivement au sein de l'école élémentaire « Jean Moulin » et de l'école maternelle « Vert Parc », ces deux établissements offrent aux enfants âgés de **2 à 4 ans**, un mode d'accueil innovant, à mi-chemin entre crèche et école. **15 enfants** sont ainsi accueillis dans chacun de ces établissements, dont le fonctionnement (qualification du personnel, taux d'encadrement, projet pédagogique, rythme de vie) est calqué sur celui de la crèche. Trois professionnels de la petite enfance animent ces lieux d'accueil, basés à la fois sur le respect du rythme de l'enfant et sur l'apprentissage de l'autonomie. Des temps de regroupement sont organisés dans la journée avec les enfants scolarisés, ce qui permet aux tout-petits de se familiariser progressivement avec l'école, tout en évoluant dans un environnement très sécurisé.



De 2 à
4 ans

| Tél. : 04 67 10 71 93

Le lieu d'accueil enfants / parents « A petits pas »

Inspiré de la *Maison Verte* de Françoise DOLTO, le lieu d'accueil enfants / parents est un **lieu de rencontres et de loisirs** destiné aux jeunes enfants, accompagnés obligatoirement d'un membre de leur famille. Espace de jeux et de découverte de la collectivité pour les tout-petits, « A petits pas » est aussi un espace d'échange et de libre parole pour les adultes. Il est ouvert tous les **mercredis de 15h30 à 17h30** (horaires d'hiver) et **de 16h à 18h** (horaires d'été), dans les locaux de la Maison de l'Enfance, et est animé par des professionnels de la petite enfance (psychologue, puéricultrice, éducatrice de jeunes enfants). L'accueil y est libre, anonyme, gratuit et ne nécessite pas d'inscription préalable.

A
PETITS
PAS

UN LIEU D'ACCUEIL
ENFANTS / PARENTS

| Tél. : 04 67 10 71 96

* Les repas sont préparés par la Cuisine centrale de Via Domitia (gérée par le CCAS).